

## Un patrimoine naturel exceptionnel !!!

Les territoires de brandes sont généralement des zones naturelles très riches en espèces patrimoniales. En effet, les conditions extrêmes de leurs sols (très humides à gorgés d'eau en hiver et très secs et chauds l'été) forment des conditions écologiques variant à quelques dizaines de centimètres près. Aussi chacune des espèces trouve, dans ces micro-habitats, les conditions qui lui conviennent le mieux.

A titre d'exemple le Terrain militaire de Montmorillon accueille près de 540 espèces végétales des 1 800 espèces recensées en Poitou-Charentes.

Ci-dessous...

Admirer les formes, les couleurs, les spécialités des espèces les plus emblématiques présentes sur les sites de landes gérés par le Conservatoire.



Circaète



Ophioglosses commune

Leucorrhine à front blanc



Gazé sur marguerite



Vipère aspic



Anémone pulsatile

Drossolis intermédiaire



\* Illustrations © P. Cavallin - Photos coll. CREN

Natura 2000, pour en savoir plus...

Le site de la DIREN Poitou-Charentes : [www.poitou-charentes.ecologie.gouv.fr](http://www.poitou-charentes.ecologie.gouv.fr)

Le site de la commission européenne avec la lettre Natura 2000 : [http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm)

**Opérateur local :** Chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre du document d'objectifs : Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

2 bis rue du Jardin des Plantes - 86000 POITIERS / tél : 05 49 50 42 59 / fax : 05 49 50 42 47 / [contact@cren-poitou-charentes.org](mailto:contact@cren-poitou-charentes.org) / [www.cren-poitou-charentes.org](http://www.cren-poitou-charentes.org)

Chargé d'études, coordinateur : Thomas Héroult

La Lettre d'information « Les échos de Montmorillon » est une publication du Conservatoire d'espaces naturels

Rédacteur en chef : Thomas Héroult / Conception-maquette : Valérie Babin / Impression : Imprimerie Scriptor - 86000 Poitiers - ISSN 2104-1571

# LES ECHOS DE MONTMORILLON

Lettre d'information du programme Natura 2000  
sur le site des « Brandes de Montmorillon »



## Édito

### De la réalisation du DOCOB à la mise en œuvre sur le terrain !

Ca y est ! Le document d'Objectifs des Brandes de Montmorillon est opérationnel, validé en juillet 2009 par les membres du Comité de Pilotage.

Véritable document de gestion du site, le DOCOB, une fois édité, sera disponible dans les mairies et communautés de communes concernées par le périmètre Natura 2000.

La charte Natura 2000 viendra compléter ce DOCOB dès lors qu'elle sera validée et viendra s'ajouter aux actions programmées pour préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (Contrat Natura 2000), pour améliorer les connaissances scientifiques (suivi et évaluation des habitats et de la gestion en place) et pour informer et sensibiliser le public (animations grand public, animations scolaires, sentier de découverte...).

La préservation de ce joyaux biologique et paysager du Poitou-Charentes a déjà commencé, sur l'aspect agricole notamment, par le biais de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne en temps qu'opérateur MAEt. Et bien entendu, grâce au Conservatoire d'Espaces Naturels, animateur du site Natura 2000 et ses partenaires locaux, qui ont impliqués leur propre propriété dès le début de la démarche (le RICM, le Génie de Limoges, la Société Militaire de Chasse et de Pêche, la Mairie de Montmorillon, M. Hugues de Lalande, M. Philippe Brulé, M. Gérard Cousin).



## Préserver les brandes du Poitou-Charentes :

### Le Conservatoire, l'un des outils d'intervention

Le Conservatoire mobilise, avec ses partenaires (Région Poitou-Charentes, DIREN Poitou-Charentes, Conseils généraux, collectivités locales, ...) des moyens financiers pour régénérer les habitats de brande vieillissants.

Il met en oeuvre, avec ses prestataires, diverses techniques permettant d'obtenir des réponses différentes et donc une diversité des expressions végétales.

Progressivement, le Conservatoire recrée une mosaïque verticale et horizontale sur ses territoires en brandes. Il faut alors concilier les pratiques de chasse, les périodes de nidification, les périodes de sensibilité aux incendies et les phases de sols détrempés... soit, pas plus de 20 jours par an de possibilité de travaux de restauration.

#### « Je te brûle »

Le brûlage dirigé recrée, sous contrôle des pompiers, les conditions des feux courants d'autrefois.

Cette technique permet de régénérer des surfaces de 5 à 10 hectares en une seule fois.



#### « Tu me coupes »

La coupe manuelle avec exportation permet d'intervenir là où la mécanisation n'est pas envisageable.

Coupe à la tronçonneuse ou à la débrousailluse, mise en fagots, exportation sur une place à feu, c'est une technique consommatrice en temps et coûteuse.



#### « Ils me broient »

Alliance du broyage sans exportation et de la fauche mécanique avec exportation, la mécanisation permet de régénérer des superficies allant de 1 à 10 hectares..

Pneus spéciaux, broyeurs adaptés ou expérimentaux, cette technique nécessite de prendre en compte la souche... il faut broyer au sol à 10 cm de hauteur et repasser deux fois au même endroit sur la même zone pour finaliser les chicots.



## Les agriculteurs participent à la préservation des richesses naturelles du Montmorillonnais

Depuis l'année dernière, les exploitants agricoles ont la possibilité, dans le cadre de leur activité, de contribuer à l'amélioration des habitats et la préservation des espèces remarquables qui fréquentent les espaces agricoles du Montmorillonnais.

En effet, en 2009 s'est mis en place le dispositif des Mesures agro-environnementales territoriales (MAEt) qui est un outil d'accompagnement de la PAC\* et finance pour une durée de 5 ans la mise en place de mesures à vocation environnementale. La mise en œuvre des MAEt s'applique en priorité sur les sites Natura 2000, les Brandes de Montmorillon/Landes de Sainte-Marie font partie du « territoire Montmorillonnais » qui regroupe 5 sites Natura 2000.

Les terres dédiées à l'agriculture sur le territoire Montmorillonnais hébergent plusieurs habitats d'intérêt communautaire (prairies humides, mares et tourbières) dont la conservation dépend étroitement des pratiques agricoles. Certaines espèces vont également fréquenter ces milieux pour s'y reproduire et notamment l'avifaune qui niche au sol : les busards cendrés et Saint-Martin dans les parcelles cultivées et le Courlis cendré dans les prairies de fauche.

En 2009, ce sont 18 exploitations qui se sont engagées dans cette démarche et la moitié d'entre elles font partie des Brandes de Montmorillon. En amont du dépôt du dossier, l'agriculteur en concertation avec l'opérateur MAEt (LPO Vienne) choisit les parcelles et les mesures qu'il souhaite engager et ce travail préalable est indispensable afin de concilier aux mieux les enjeux environnementaux et les exigences agronomiques.

Dans un secteur où l'élevage est l'activité majoritaire, les mesures phares vont concerner la limitation de fertilisation des surfaces en herbe (285 hectares engagés en 2009) et le

réseau de haies et de vieux arbres. Prenons l'exemple des haies : leur éligibilité sera définie par l'opérateur en fonction de leur localisation et leur composition. En effet, en tant que corridors de déplacement et lieu de vie de certaines espèces, les haies doivent être connectées entre elles et avec les autres éléments fixes du paysage tels que les bosquets. Une haie diversifiée en essences et présentant une structure mixte avec divers étages de végétation sera préférée à une haie buissonnante stricte. Les engagements pour les haies portent sur leur entretien : réaliser un entretien « doux » 2 fois dans les 5 ans entre le 1er/09 et le 28/02. Il est également demandé de maintenir une banquette enherbée en pied de haie et de conserver quelques bois morts et arbres remarquables lorsque c'est possible. L'aide annuelle pour l'entretien des haies s'élève à 0.18 euros/mètre linéaire pour une face et 0.34 euros pour les deux faces. En 2009, plus de 20 kilomètres de haies ont été engagées.

Plus ponctuellement, d'autres mesures peuvent être engagées, notamment pour la préservation des mares. Dans ce cas, l'opérateur établit un cahier des charges « à la carte » avec la rédaction d'un plan de gestion spécifique à chaque mare et stipulant des modalités d'entretien : débroussaillage, curage, végétalisation des berges, entretien de la végétation, méthode de lutte contre les espèces envahissantes... L'aide annuelle par mare s'élève à 95 euros.

Pour 2010, ce dispositif est maintenu et laisse présager un objectif de contractualisation supérieur aux engagements de la première campagne.

Pour plus de renseignements, contacter Céline Gracieux, animatrice MAEt/LPO Vienne : 05 49 88 55 22



\*PAC : Politique Agricole Commune